

L'accès à des soins dans des parcours d'obstacles

Entretiens aux permanences de Médecins du Monde Grenoble

Médecins du Monde Grenoble reçoit environ plus de cinq cents visites par an. Le passage par l'assistante sociale de MdM est nécessaire avant de rencontrer un médecin la première fois (ou dans le même temps). Il a été possible d'échanger avec de nombreux consultants, au cours de moments passés sur place. Au gré des envies et des possibilités d'échange, plusieurs personnes ont expliqué leur venue à MdM. Dans tous les cas, les premières questions sur la santé, l'accès aux soins, les retards, les problèmes de couverture maladie, sont très vite emportées par les récits fugaces sur les parcours et les situations vécues et présentes que livrent par bribes les personnes rencontrées. Les retards et renoncements aux soins sont fréquents, et les besoins le plus souvent urgents. Les situations de précarité ou de survie qui transparaissent expliquent tout cela. Elles montrent dans quels parcours d'obstacles familiaux, économiques, administratifs ... s'inscrivent ces tentatives d'accès à des soins.

Parler de non recours n'a pas ici la même portée. Car beaucoup de ces personnes ne semblent plus exister pour quiconque, à commencer par la société d'accueil qui leur barre l'entrée aux droits élémentaires. Le non recours situe les individus par rapport à des droits potentiels ou éventuels. Or il n'est pas certain ici que toutes les personnes rencontrées aient même la possibilité de cette mesure, qui peut les aider à se situer. C'est le cas en particulier des « sans papiers » et généralement des étrangers qui, souvent, n'ont pas même l'idée de *l'accès à des droits*, ou qui en ont perdu l'espoir. Un simple chiffre : sur Grenoble, si plus d'un tiers du public de MdM en 2003 n'a pas de droits ouverts à une couverture maladie de base, c'est le cas pour plus des trois-quarts des étrangers accueillis¹.

Une série d'entretiens qui se sont déroulés durant les mois de juin, juillet et septembre 2004 est restituée ici, sans commentaires particuliers et volontairement au plus près des prises de notes initiales pour garder au mieux la substance de ces rencontres. Le contenu de ces entretiens n'engage que leurs auteurs.

Un couple

Lui est Algérien (28 ans), elle chinoise (24 ans) et enceinte de 3 mois. Lui, n'a aucune couverture maladie et ne sait pas comment en obtenir. Il est depuis cinq ans en France, mais il ne peut pas le prouver. A fait ses études en Algérie, en Angleterre et en France (il a une maîtrise d'anglais).

¹ ODENORE/Médecins du Monde Grenoble, *Droits non ouverts et retards aux soins. Exploitation des données de Médecins du Monde*, site <http://ODENORE.msh-alpes.prd.fr>

A travaillé aussi en tant que cuisinier. Squattait des « algécos », « *certains ont été régularisés, d'autres pas.* ». Il a été à Marseille pour trouver du travail. Actuellement il squatte une voiture, car n'a plus la possibilité de payer un loyer. Travaille au noir quand il le peut, mais rien en ce moment. Il n'a pas droit au RMI d'après lui, mais admet ne pas connaître ses droits. Pas informé. Son père est mort il y a 4 jours, pas la possibilité de rentrer au pays. Aucune ressource à eux deux. « *On s'aide mutuellement, avant c'est elle qui m'a aidé, maintenant c'est moi* ». Elle non plus ne sait pas quoi faire en tant qu'étrangère, pas informée. Elle loge chez une amie, mais cela ne va pas durer.

Ce couple est venu plusieurs fois à MdM. Il a rencontré des assistantes sociales ailleurs, y compris dans les associations qui l'accompagnent pour l'obtention d'un permis de travail. Mais le délai est parfois long pour obtenir un rendez-vous avec une assistante sociale. « *Souvent les A.S ne donnent pas les bonnes informations, font courir à droite à gauche.* »

Pour eux, le grand avantage de MdM comparativement à l'hôpital est d'être gratuit. A l'hôpital il faut faire l'avance ou payer, or il n'a pas de sécurité sociale Il recourt à MdM pour ne pas renoncer à se faire soigner, mais il a retardé des soins par manque de moyens avant de connaître l'ONG. Il a des champignons au bout des doigts dû à l'insalubrité dans laquelle il vit. Dès qu'il pourra travailler régulièrement, il ira ailleurs et paiera ses soins.

Dans son enfance, pas de rupture particulière, ni par rapport aux soins. En revanche, il a souvent subi des discriminations ayant pour effet des rejets. C'est arrivé plusieurs fois ; il considère cela comme « *quasiment normal* ». Il n'a pas voulu demander « l'asile politique », car trop compliqué. Il connaît des gens qui ont entrepris cette démarche et qui ne débouchent pas, ballottés de tous côtés. « *Moi, je cherche ma vie, je ne suis pas venu ici pour ça.* »

Deux marocains, un homme de 34 ans et un autre, de 50 ans, qui l'accompagne

Le plus jeune est en France depuis janvier 2004, et est arrivé d'Italie. Il est sans papier, mais pas demandeur d'asile. Son souhait est de pouvoir régulariser sa situation. Il a peur de la Police, de l'expulsion, et souhaite avoir un récépissé pour pouvoir circuler librement et continuer ses soins (a subi une opération qui exige un suivi). Il est venu à MdM pour cela. Il a fait une demande d'aide médicale qui a été refusée pour manque de preuve sur la durée de résidence. Il ne peut pas travailler et habite chez un ami. Il est seul en France. Au Maroc, il était étudiant. Pour se faire soigner, il faut de l'argent là-bas. Les fonctionnaires peuvent avoir un peu d'aide, mutuelle...

Son ami est en France depuis 11 ans. Il travaille en intérim dans le bâtiment, il a la sécurité sociale, une carte Vitale. Dernièrement, il a travaillé quatre mois avant d'arrêter après un accident du travail. Il a fait une demande d'ASSEDIC qui a été refusée. Il est resté ainsi trois mois sans ressources. Il retravaille depuis deux mois et vient de s'arrêter pour passer son permis de conduire. Son souci est d'obtenir la possibilité d'un regroupement familial. Apparemment, il n'est pas au contact de services sociaux.

Un demandeur d'asile accompagné d'une militante des droits de l'homme de Haute-Savoie

Ce demandeur d'asile est Algérien. Il ne parle pas du tout le français. D'où il vient, en Haute-Savoie, aucun médecin n'a accepté de recevoir cet homme et son accompagnatrice (malgré le fait qu'il a la CMU). Ils se sont déplacés à MdM Grenoble exprès.

Il y a un vide complet pour les personnes en attente de décision, aussi bien sur le plan juridique, humain, que linguistique. Sauf par endroits, comme à Grenoble par exemple, où les demandeurs d'asile peuvent bénéficier de cours de français proposées par certaines associations.

Une brésilienne mariée à un français

Le couple vit dans une chambre de 9 m². Mariés en avril 2004. Elle mise tout sur le logement, a engagé des démarches pour avoir plus grand.

Lui est malade (souffre de schizophrénie), a d'importantes dettes et a des problèmes financiers (interdit bancaire, etc.). Il travaille et refuse de se faire soigner.

Elle est professeur d'anglais, mais n'a pas d'emploi. Va faire une demande de RMI. Est dépressive. Elle est ayant droit de son mari qui a une couverture maladie, mais celui-ci rechigne. Inquiète, elle souhaite assurer ses arrières et se renseigne sur la possibilité d'être accueillie en hébergement au cas où le couple se séparerait. Elle ne veut pas de structure/dortoir.

Un homme seul

D'origine française, 55 ans, architecte de métier. En ce moment, cet homme dort dans une voiture qu'on lui prête, pour ne pas dormir dans l'appartement de ses amis, pour ne pas déranger ce couple de personnes âgées. Le Centre d'accueil municipal (CAM) est complet, et bien d'autres personnes sont prioritaires. « *Quand on est seul, français et grenoblois, on*

doit se débrouiller ». Il ne travaille pas. Depuis vingt ans, il refuse de travailler, volontairement, pour contester l'injustice qui règne en France.

Il a travaillé très tôt, a fait de brillantes études, et trouve très vite un travail sur Paris. Puis il a rencontré une fille avec qui il a vécu longtemps. Mais leur mariage a cassé leur couple. Elle avait 30 ans, lui 34. Quatre ans après elle demandait le divorce. En fait c'était une maîtresse pas une épouse. Elle ne voulait pas d'enfants. « J'aurais dû me marier avec une autre et la garder comme maîtresse ». Il refuse le divorce. Elle le poursuit pour divorce pour fautes et obtient ce qu'elle veut, sans conciliation. Un profond sentiment d'injustice l'envahit et bouleverse sa vie : il arrête tout et d'abord de travailler. Persuadé qu'en France, on peut acheter son divorce, il s'enfonce dans son idée d'injustice : la France est pourrie, la politique et tout le système est pourri (il ne vote plus depuis des années).

Il revient tout au long de son histoire à cette rupture affective et familiale. Il vit à la marge. Il a connu la rue à Versailles, a vendu sa voiture et a vécu de ses économies, avec très peu. Il n'a pas cherché à se défendre ni à obtenir de soutiens. « *J'aurais pu avoir des prestations de compensation, mais puisque j'étais « fautif » je n'ai rien demandé.* »

Il a la sécurité sociale, une carte Vitale, un médecin, mais n'est pas inscrit au chômage car il ne veut pas travailler. « *De toutes façons, j'ai toujours trouvé du travail par moi-même, sans jamais ne rien demander à l'ANPE.* » Volontairement à l'écart, il laisse échapper ses acquis. « *J'ai travaillé vingt-deux, c'est peut-être pas suffisant pour prétendre à une retraite. Pourtant j'ai cotisé à la Caisse des Cadres pour rien du tout peut-être. Mais je ne regrette rien.* »

A MDM il vient voir l'assistante sociale pour un problème de logement, car il en a assez de vivre dans une voiture. Ce sont ses amis qui lui ont dit de venir voir cette assistante sociale. Il s'est rendu compte qu'il la connaissait d'ailleurs.

Au cours de l'entretien, cet homme repasse son histoire. Des détails qui détaillent, sa solitude et sa fragilité psychologique ressortent plus crûment.

Il y a quelque temps il a eu une liaison qui a duré cinq ans qui a cassé en décembre. Depuis il vivote en différents lieux et a épuisé toutes les solutions possibles. Mais il préfère être dans la voiture plutôt que dans leur appartement avec eux parce que ses « amis » se permettent tout un tas de remarques. « *C'est toujours par intérêt qu'on vous accueille : pour faire du bricolage, pour coucher avec, pour avoir plaisir à vous foutre dehors, pour vous voler vos affaires.... On ne vous demande jamais ce dont vous avez besoin...jamais* ».

Mais il préfère la voiture au CAM, *« où vous côtoyez les drogués, les alcooliques... c'est l'enfer. Là-bas il n'y a que des étrangers en attente de papiers, qui ne viennent pas pour travailler car ils savent qu'il n'y a pas de travail, mais pour faire venir leur famille pour les allocations familiales. Ils savent qu'en France, on peut vivre sans travailler. Certains sont propriétaires dans leur pays. Mais je comprends ceux qui fuient un pays en guerre ou ceux qui ont été violentés. »*

Les administrations et les services sociaux : il s'en méfie un peu, en dernier recours il va voir une assistante sociale parce qu'il veut faire les choses par lui-même. Mais il ne veut pas être pris pour un assisté, un inférieur derrière un guichet. Il n'aime pas demander. Avoir un petit logement : ça fait longtemps qu'il aurait pu, mais pour sa femme, ses enfants, oui. Travailler, oui pour sa femme,... mais pas pour lui seul. Le mariage n'a pas de valeur, on peut divorcer le lendemain, et aller pleurer devant un avocat.

Le constat d'injustice a tout fait basculer : il a travaillé très tôt, dès l'âge de 14 ans, c'est son père qui *« encaissait »*, il souffre de cette situation, il souffre d'être né en France, à Grenoble.

Retraite : son père a tout jeté les traces de boulots quand il était jeune, *« par méchanceté »*. Il n'a pas eu les parents qu'il fallait, ils ne voulaient pas d'enfants, et ceux qui sont arrivés n'étaient pas chez eux. Ils n'avaient jamais les clés de l'appartement ; il fallait attendre que *« Madame »* rentre.... *« Vous savez, ceci explique cela. »*

« Vous savez, les gens bien équilibrés ont eu une enfance normale, des parents normaux qui épaulent leurs jeunes dans l'apprentissage de la vie... sinon on ne peut rien construire. »

« On n'est pas fait pour vivre seul, un toit c'est pour une famille, une cheminée... maintenant, on fait des petites cellules, pour des gens seuls, c'est pas bien. »

« La France est en pleine décadence, toutes les civilisations ont eu leur naissance, leur apogée, leur décadence. Et nous on est dans la décadence. L'apogée, c'est le plein emploi, les colonies, le charbon, la sidérurgie... La décadence, c'est la drogue, les mœurs, le chômage ... »

Sa volonté de changer sa situation en voulant un logement : pour une location il est un peu coincé, il faut un cautionnaire... Il envisage plutôt un foyer, mais il sait qu'il ne va pas être bien, qu'il n'y trouvera personne pour discuter, mais il sait qu'il s'adaptera.

« Et puis, je vais tout mettre à jour, les papiers... il faut toujours tout recommencer, dès que vous redémarrer à chaque fois... et être peut-être heureux, tant que la justice ne s'en mêle pas. L'injustice existe, même devant les soins, si vous vous appelez Mme Destot [du nom du maire de

Grenoble] ou Mme Chirac, même pour les droits il y a des passes droits, des magouilles. »

« En France, il ne faut pas être trop intelligent ni trop sensible, pas trop réfléchir et se fondre dans la foule. Là vous pouvez vous en sortir... »
mutisme soudain – fin de l’entretien.

Deux hommes, un indien de 50 ans environ, un français d’origine indienne qui l’accompagne

Le premier est depuis dix ans en France. Il a un récépissé de trois mois, mais il a perdu tous ses papiers. Il devrait avoir une régularisation. Il n’a pas de logement, est accueilli à droite à gauche. Depuis quatre ans il vient à MdM pour des soins, il bénéficie de l’AMER. Les papiers de MdM font preuve de sa stabilité en France. Pas vraiment de retards ou renoncements aux soins grâce à MdM.

Il a deux métiers : agriculteur et ingénieur mécanique. Pour l’instant, sa priorité ce sont ses papiers. Or en France les démarches sont trop longues, les délais interminables. Dit ne pas avoir connu de problèmes de racisme.

Une femme seule

Camerounaise de 24 ans, mère d’une fillette restée au pays avec son père. Elle ne l’a pas vue depuis un an.

Demandeuse d’asile, séjour accordé d’un mois, mais depuis un mois et demi en France, suite à « une bastonnade ». Arrive de Suisse où elle est restée dix mois chez ses frères pour faire des études, mais en fait ses frères l’ont exploitée, elle était leur bonne. Ils ont gardé ses papiers et ils voulaient la rapatrier au pays. Elle s’est enfuie. Ils ont lancé des recherches, *Interpole*... ont dit qu’elle vendait de la drogue, se prostituait...

Arrivée en France elle est hébergée chez quelqu’un qui très vite abuse d’elle. Elle fuit de nouveau (la veille de l’entretien). Elle trouve une place au CAM. D’après elle, elle pourra rester plus longtemps au CAM en échange de petits travaux, ménages... et elle se fait suivre par l’assistante sociale du CAM.

Elle retournera au Cameroun, mais avec un métier, une formation.

Elle a fait sa demande d’AMER, n’a pas de ressources. Après 3 mois de résidence, elle s’inscrira aux ASSEDICS, aura d’autres droits, un compte en banque (pour les demandeurs d’asile).

C'est la première fois qu'elle vient à MdM, vient de voir l'assistante sociale.

Un homme

Français, 40 ans, handicapé. Il a la sécurité sociale, une carte Vitale et une mutuelle. Il a toujours eu recours aux soins dont il avait besoin. Il a arrêté de fumer ; pour la boisson c'est un peu plus difficile.

Il a des problèmes financiers. Placé sous curatelle depuis 1996. Un niveau de revenus de 685 € à 745 € mais perte de son APL (maintenant à 50 €). Depuis un an il retravaille, dans une association de réinsertion (pour 2 ans) mais payé au nombre d'heures effectuées : au départ il faisait 110 heures, puis il est passé à 60 heures, et c'est arrêté le 16 mai. Il vit avec 1000 € par mois et paie un loyer de 300 €. Il a des « *frais annexes : je refais du sport, des achats, des petits voyages dans le Nord, en train et bus... je ne me prive pas quand même.* »

Il vient à MdM car il ne peut pas faire l'avance d'argent, car endetté par « *un redémarrage (nouvel appartement, installation...)* ». Une rupture avec son médecin traitant et des séjours en services psychiatriques. Récemment ses problèmes se sont aggravés, mais « *j'ai fait la politique de l'autruche.* » Ca a été le naufrage total : un « *séisme* » une « *catastrophe naturelle* » chez lui, il a tout cassé jusqu'aux vitres... plus aucun habit (le jour de l'entretien il m'explique qu'il venait de « la Remise » et s'était acheté pour 10 € de vêtements qu'il portait sur lui. Ce sont ses seuls habits). Mais il le prend avec un humour tout relatif. Aujourd'hui il redémarre, une nouvelle fois, avec 18 € pour finir le mois.

Comme souvent au cours d'entretiens, il faut reprendre ce qui a été dit, pour mieux comprendre et préciser. *Feedbacks :*

Aide psychologique : oui, il se fait aider. Mais avec sa psy ça a été plus loin, il s'est arrêté de la voir... rupture.

Problème avec sa Caisse d'Assurance Maladie : on lui avait dit qu'il dépendait d'une autre caisse (mauvaise information), réinscription ailleurs pour revenir finalement à l'ancienne... Cela traîne depuis deux mois.

Son handicap (non visible) l'a-t-il bloqué ? Que pour son activité sportive, pas pour les démarches administratives.

Sa mise sous curatelle : elle fut souhaitée par lui au début. Problèmes qui démarrent en 1994, mais qui sont liés à son enfance. Hospitalisation d'office en 1996. Dettes et curatelle qui l'a protégé pendant un temps. Après, il y a eu des problèmes. Il avait un salaire correct, mais on bloquait son argent, lui laissant moins que le RMI. Il était à la Villeneuve à cette

époque, il s'est fait cambrioler quinze fois son appartement, on lui a toujours refusé une porte blindée, il payait à chaque fois les réparations malgré sa mise sous curatelle.

Pour sortir de cette curatelle, il a constitué un dossier solide, courriers, accusés de réceptions... On l'a changé de curatelle, cela a duré deux années de plus, ça s'est mal passé avec la juge. Recours à un avocat qui le fait sortir de curatelle. Il s'est battu et s'en sort. Par contre, rien n'avait été fait au niveau de ses papiers, « *mes APL n'avaient été refaites... grosse pagaille administrative dont il a fallu s'occuper.* »

Les blocages imposés par la curatelle l'ont empêché de recourir à ses droits (exemple : ne pas pouvoir rendre son logement et être contraint de le garder). Sa curatelle, l'hôpital psychiatrique l'ont aidé pendant un temps, mais après il a eu « *le sentiment d'un boulet aux pieds* ». De plus, il ne s'est pas senti aidé pour sortir de sa dépendance. « *On est obligé de s'en sortir par soi-même, être vigilant surtout quand on est un peu faible.* » Il regrette de ne pas pouvoir sauvegarder le sport auquel il tient par-dessus tout.

Deux sœurs, marocaines

L'une a 45 ans, l'autre, plus âgée, habite depuis 30 ans en France (veuve d'un ancien combattant). Leurs parents sont morts, plus de famille au Maroc.

La cadette habite chez l'aînée. Elle a demandé une carte de séjour et attend depuis janvier 2004. Elles ont constitué le dossier ensemble.

L'aînée souhaiterait que sa sœur reste chez elle pour s'occuper de sa fille handicapée et de sa maison. Pour l'instant celle-ci s'occupe à faire soigner un fibrome non traité au Maroc. Sa sœur a tout payé de sa poche, sans pouvoir se faire rembourser.

C'est la deuxième fois qu'elles viennent à MdM pour la lecture de l'échographie par le médecin.

L'aînée reçoit peu de prestations sociales : rien pour le logement ni pour ses enfants adultes, seulement une allocation pour sa fille handicapée.

Une guinéenne

Cette jeune femme habite chez une cousine. Depuis huit mois en France, arrive directement de Guinée où elle était étudiante. Départ volontaire de Guinée, elle vivait avec sa grand-mère, et ça n'allait plus. Ici en France, chez la cousine, cela ne va pas mieux, c'est un peu la bonne à tout faire.

On vient de lui découvrir une tumeur au cerveau, qui explique ses maux de tête non soignés en Guinée. La cousine la laisse tomber ; elle doit quitter la maison. Il y a quatre mois elle fait une demande d'AMER qu'elle obtient. Elle fait une demande de séjour, qui est pour l'instant provisoire d'une durée de trois mois. Elle vient à MDM pour avoir la preuve de sa maladie.

Un père

Cet homme de 34 ans, algérien, en famille, avec deux enfants en bas âge nés en France, menacé en Algérie, demandeur d'asile, en France depuis juin 2002. Il a une couverture maladie, qui doit être renouvelée en juillet 2004.

Lui et sa famille vivent dans une seule pièce, une chambre/hôtel du CAM sans cuisine... Il ne comprend pas pourquoi certains, seuls, ont un logement, et que lui avec ses deux petits s'entassent dans 1 pièce.

Il a travaillé neuf ans en Algérie, regrette vraiment d'être venu en France pour vivre cela.

Il a des problèmes de courrier en préfecture et demande au cours de la discussion qu'on écrive un courrier à sa place...

Ses ressources sont celles attribuées aux demandeurs d'asile. Il a recours à l'association du Père Fréchêt, « *un frère pour moi, à jamais gravé dans mon cœur* ».

Un autre père

Ce Britannique d'origine algérienne a deux enfants (un né en Angleterre, l'autre en France). Sa femme, algérienne, étudiante en Angleterre en informatique. Lui est électricien.

Etant ressortissant de l'Union Européenne, il ne semble pas être entravé dans l'accès à ses droits. Il s'est inscrit aux ASSEDICS et percevra une allocation.

Ils sont partis d'Angleterre parce que sa femme s'ennuyait et voulait revenir sur Grenoble, où vivent ses parents, chez qui toute la famille loge. Elle attend sa carte de séjour. En ce moment, elle a une autorisation de 3 mois.

Pour une couverture maladie, il aurait dû se munir, avant son départ, d'un « *formulaire E 311* » pour continuer de bénéficier de sa couverture, en déplacement en Europe. Il ne l'a pas fait, par manque d'information. Il a

écrit en Angleterre pour obtenir ce papier afin d'avoir ce transfert de prise en charge.

Pour les allocations familiales, il a fait les démarches nécessaires sur les conseils de l'assistante sociale qu'il a vu sur Fontaine et perçoit des allocations. Des démarches ont été aussi engagées auprès de cette commune pour bénéficier d'un logement, mais tant que le ménage n'aura pas de ressources suffisantes la demande ne débouchera pas, nous dit-il.

Actuellement cette famille vit des allocations familiales, d'économies et de l'aide des parents.

Professionnellement, il a passé des tests au GRETA et a obtenu son attestation « opérationnel au travail ». Il s'est inscrit dans quatre entreprises d'intérim.

La discrimination est plus apparente en France qu'en Grande-Bretagne : anglais d'origine algérienne, il n'a pas de problèmes dans son pays, « *ils recrutent selon les compétences des gens* ». En France, cela s'est passé une fois en intérim, on lui a demandé sa carte de séjour et on ne le croyait pas. Il a fallu qu'il sorte passeport.

En septembre, sa femme reprendra peut-être ses études.

Un homme et une femme, rwandais

Cet homme accompagne sa belle sœur, qui arrive du Rwandais où elle a subi de graves traumatismes. Elle a besoin de soins importants.

Lui, a transité par l'Italie. Il est en famille. En octobre 2003, il a demandé un visa pour étudier en France et a attendu sept mois pour l'obtenir. Il l'a enfin obtenu. Il aura la CMU à partir de juillet 2004 et engagera des soins.

Beaucoup de difficulté à obtenir toutes les informations, cela demande de la patience, de l'énergie. Et du hasard : il termine sa thèse sur *Régulation médicale, SAMU social et exclusion* ; c'est à travers sa recherche qu'il a connu MdM il y a à peine trois semaines.

« *Heureusement des assistantes sociales écoutent et orientent.* » Mais on ne peut pas non plus tout dire, tout ce qui a été subi, même à un intervenant de même culture, « *ça ne se fait chez nous, ça relève de l'intime.* »

Sa belle-sœur, plus jeune, arrive directement d'Afrique. Elle s'exprime moins bien et est encore traumatisée. Demandeuse d'asile, elle a un récépissé de trois mois. Pour l'instant, elle n'a pas de couverture maladie. Elle veut reprendre des études.

Ils vivent à quatre dans un logement privatif, mais le supporte facilement après avoir vécu l'enfer. Ils ont fait une demande de logement à la ville de Grenoble il y a six mois et espèrent.

Une femme

Agée de 45 ans, cette femme, française, vit avec sa mère et son frère depuis toujours. Elle a un CAP de comptabilité, mais n'a jamais pu travailler correctement et s'est peu à peu déqualifiée.

Vient à MdM de temps en temps depuis environ dix ans, car il y a tout l'aspect social en plus du médical dans un même lieu.

Elle a le RMI et la CMU depuis peu, et est inscrite à l'ANPE. Avant elle était à la COTOREP, depuis 1984, et « classée comme inapte au travail ». C'était une entrave, car même si l'allocation était plus élevée que le RMI, on lui a toujours refusé petits boulots et formations diverses, à cause de son inaptitude. La seule formation qu'elle ait faite a été une formation en confection en 1977.

Avec le RMI et son contrat d'insertion, elle espère engager une formation.

Par rapport à l'administration, elle reconnaît des difficultés « quand les autres vous traitent de débile ».

Du coup, elle veut faire reconnaître l'erreur médicale qui l'a classée ainsi, et l'a privée de tout. Elle a perdu le meilleur de son temps. Elle s'est d'ailleurs adressée à une association d'Aide aux Victimes d'erreur médicale sur Lyon, qui a, pour l'instant, simplement accusé réception de son courrier. Elle est consciente de la difficulté de faire reconnaître ces erreurs là, même auprès d'avocats.

Elle aurait, dit-elle, dû réagir lorsque, il y a quinze ou vingt ans, les médecins l'ont « classée inapte », mais elle n'a pas compris les enjeux et les conséquences. Elle a l'impression d'être une « éternelle adolescente », toujours chez sa mère (mais elle admet qu'elle le veut bien...). Et de conclure, « Je refuse l'abus d'autorité qu'on a eu sur moi, chez moi et à l'extérieur ».

Un marocain

Cet homme d'une trentaine d'années est marocain. Il vit chez une tante, il est sans papiers.

Il a rencontré une assistance sociale du SATIS (Service d'accompagnement temporaire d'insertion sociale) pour constituer un dossier d'AMER, mais ne veut pas pour l'instant fournir son passeport, par peur d'être repéré et expulsé. En tant que Marocain il ne peut pas faire de demande de demandeur d'asile. Cette impossibilité bloque sa situation.

Il vient à MdM pour la deuxième fois.

Une marocaine

Cette jeune femme se présente avec sa sœur. Elle a 28 ans et a divorcé au Maroc. Elle est arrivée en France il y a neuf mois avec sa fille de cinq ans. Elle vit chez sa mère et ses deux sœurs qui sont toutes les trois françaises. Elle se trouve en situation irrégulière.

Elle a un compagnon français, est enceinte d'un mois environ. Elle vient à MdM pour la première fois pour sa déclaration de grossesse.

Son compagnon va reconnaître l'enfant, qui sera français. Par voie de conséquence, elle espère ainsi obtenir la nationalité française elle-même.

Elle dit qu'aucune école maternelle n'a accepté sa fille depuis qu'elle est ici.

Un homme

Ce français d'origine algérienne d'une cinquantaine d'années est en France depuis longtemps. Il vit avec ses deux enfants âgés de 14 et 12 ans, dans une seule pièce. Il a fait venir sa femme d'Algérie, il y a un mois. Les démarches auprès du Consulat ont pris seize mois. Sa femme est atteinte d'un cancer, elle a subi l'ablation d'un sein en Algérie. Son état s'aggrave et a besoin en urgence de soins importants ; elle attend l'obtention d'une carte de résidence. Il ne peut pas la prendre en charge sur sa carte Vitale, car il travaille à mi-temps pour 500 € par mois, embauché par une structure associative locale.

Quelqu'un lui a parlé de MdM, c'est la première fois qu'il vient ici pour obtenir une prescription d'analyse, de scanner..., pour sa femme.

Il a fait une demande de logement social il y a deux ans environ, toujours rien. Mais cette semaine « on » lui a demandé de refaire un nouveau dossier. Avec la CAF, il déclare qu'il a toujours des problèmes, mais ne dit pas lesquels.

Il est complètement découragé, veut tout plaquer et voudrait quelqu'un qui lui donne un coup de main, qui lui dise ce qu'il faut faire.

Même avec le collège de son fils il rencontre des problèmes. Il en a quitté un pour un autre, mais son dossier n'a pas été transmis. Pour l'instant son fils n'a pas fait sa rentrée.

Cet homme est fatigué de tout. De son travail également. Il est manutentionnaire et doit décharger et charger de lourdes charges. On lui a proposé un temps plein, mais il ne peut pas accepter car il a trop de choses à s'occuper.

Un autre

Cet autre consultant de MdM a 36 ans. Il est congolais, demandeur d'asile en France depuis un mois et deux jours. Il est en possession du « Récépissé vert » qui l'autorise à rester en France trente jours, le temps de faire un dossier à l'OFPRA pour demander le statut de réfugié. A priori, il n'a pas commencé à le constituer, mais va se faire aider.

Il retrace son parcours depuis son arrivée, (un peu difficile à comprendre), ses nuits au CAM, chez des amis, à la gare,... Il raconte son contact avec une assistante sociale qui, lui a dit de faire une demande au Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) pour un logement.

Il a fait une demande de CMU au Service d'accompagnement pour l'insertion sociale. Mais pour l'attribution de la CMU, il faut résider de façon stable en France depuis trois mois. Si cette condition n'est pas remplie, le demandeur d'asile est transféré sur l'AMER.

Après ce délai d'un mois et après l'envoi du dossier à l'OFPRA, un deuxième récépissé est accordé pour un mois supplémentaire, le temps nécessaire pour obtenir un rendez-vous avec l'OFPRA. Pour renouveler ce récépissé il faut un certificat de résidence de l'organisme qui vous loge ou de l'ami qui vous héberge ou une facture d'énergie ; autant de pièces que cet homme ne peut fournir, ne logeant nulle part. La domiciliation à l'ADA n'est valable que pour le courrier, pas pour la résidence. Le dispositif pourtant ad hoc comprend apparemment un sérieux écueil, qui empêche les démarches de régularisation puis d'ouverture de droits.

ADA donne environ 30 € pour constituer le dossier de l'OFPRA (photos d'identité, photocopies...) et pour son envoi postal.

Cet homme nous demande où peuvent se loger les demandeurs d'asile sur Grenoble.

Une jeune algérienne

Cette femme de 28 ans, ne parle pas le français. Elle est mère d'un enfant et est hébergée chez une tante. Elle est accompagnée d'une amie française d'origine algérienne.

Son souhait est de rester en France. Elle a déjà fait et déposé le dossier de l'AMER avec l'aide de MdM, et attend son attribution.

Une autre femme

Cette autre femme, malgache, vit en France depuis un an et demi. Par manque d'information, elle n'a engagé aucune démarche. Elle a vécu sans papiers, n'a vu aucune assistante sociale et a payé de sa poche ses soins.

Depuis le début d'année, avec l'aide d'une association malgache située à Clermont Ferrand, son dossier de demandeur d'asile a été envoyé. Son adresse pour l'OFRA est donc cette autre ville. Elle est venue à Grenoble pour vivre avec son ami, dont elle se sépare aujourd'hui, mais pour ne pas complexifier son dossier, elle n'a pas fait de changement d'adresse. Cela étant, l'OFRA lui a refusé le statut de réfugié. Elle a engagé un recours et attend la convocation de l'OFRA. Elle voudrait prendre un avocat et pour cela demander l'aide juridictionnelle. Pour le moment elle a eu deux récépissés de la Préfecture (« le vert » et « le jaune »).

Le fait qu'elle ait attendue tant de temps avant de faire sa demande d'asile ne jouera pas en sa faveur, et il sera très difficile d'aboutir, même avec un avocat. Son isolement et le manque d'information au départ l'ont totalement desservi.

Un américain

Environ 55 ans, cet homme a transité par Genève, avec un visa touristique de trois mois. En situation précaire, sans ressource, il est hébergé dans une structure d'hébergement. Avec ce simple visa, il n'a pas de couverture maladie, et vient donc à MdM.

Il a quitté les Etats-Unis parce qu'il n'est pas d'accord avec la politique menée là-bas.

Il parle d'un grand projet urbain pluridisciplinaire sur le thème de la « Ville Neuve » qui concerne la voiture, la moto... Mais pour l'instant rien n'est lancé. Il se présente comme professeur d'Université, écrivain...

Il cherche à faire quelque chose, mais n'a pas d'argent pour se payer des activités culturelles. Nous l'orientons vers « Solexine »...

Une sénégalaise

Originaire de Casamance, de la communauté Peul, cette jeune femme de 21 ans est en France depuis sept mois. Elle a fait une demande de réfugiée. Elle a quitté le Sénégal pour fuir son mariage forcé à 17 ans et les coups de son mari. Elle s'est enfuie en 2002 avec un peu d'argent qu'elle a dû lui voler. Elle est passée par la Mauritanie et le Maroc, vivant de petits boulots. Elle a conservé des contacts avec une jeune sœur au Sénégal, qui est encore à l'école. Mais elle lui a fait la recommandation de ne pas communiquer ses coordonnées à ses parents avec qui elle a définitivement rompu.

A son arrivée sur Grenoble, un compatriote l'a prise sous son aile, l'a hébergée le temps de faire ses démarches et l'a orientée vers MdM pour des soins, et MdM l'a orientée vers la Préfecture pour une démarche de demandeur d'asile (Récépissé d'un mois « vert », puis de trois mois « jaune »). Elle vient de recevoir la convocation de l'OFPRA pour le 18 octobre. Elle a la CMU qui prend effet le premier jour du mois qui suit l'attribution. Son compatriote lui a certifié qu'elle résidait chez elle, avec à l'appui des factures...

Un étudiant ivoirien

Ce jeune homme a une carte de séjour d'un an, dispose de la CMU. Il est accompagné de sa femme et de sa mère. Sa femme est française ; elle est enceinte. Sa mère est arrivée de La Côte d'Ivoire pour le mariage de son fils en juillet, avec un visa touristique de trois mois. Sans couverture maladie, il l'a amenée à MdM pour un bilan de santé il y a deux semaines de cela. Les résultats ne sont pas très bons.

Le couple loue un logement dans le privé. Ils sont souvent victimes de comportements racistes de la part des autres locataires (pétition contre eux...). C'est la même chose pour la recherche d'un travail.

Il voudrait savoir si les certificats médicaux mentionnant le besoin de soins longs peuvent permettre de prolonger le séjour de sa mère en France. Il souhaite rencontrer l'assistante sociale.

Simples contacts

Deux personnes demandent notre carte pour venir nous voir au bureau au cas où la situation ne s'arrangerait pas pour elles.

Un Kurde

Agé d'une trentaine d'années, parlant peu le français, accompagné par un ami qui sert d'interprète. Il est demandeur d'asile et a obtenu un rendez-vous à l'OFPPRA. Cela fait environ un an qu'il est engagé dans la procédure. Il est bien soutenu par le Collectif Kurde sur Grenoble. Il a de bons espoirs.

Pour le moment il bénéficie de la CMU. Il loge chez un ami, mais cette situation ne peut davantage durer.

Une femme

Cette femme de 30 ans est malgache. En France depuis quatre, elle venue avec un visa touristique de trois mois retrouver son père qui habite en foyer. Elle est mère d'un enfant de sept ans scolarisé.

Elle a demandé une carte de séjour en décembre 2003 par l'intermédiaire d'une association locale, depuis elle a des récépissés tous les trois mois et attend la réponse définitive. Elle habite chez des amis. A la CMUC depuis début 2004 par MDM. Cela étant elle n'a pas les moyens de soigner ses problèmes dentaires. Elle reçoit une aide du Conseil Général pour son enfant. Rien de la CAF.

Elle a toujours été bien accueillie, mais elle désespère peu à peu et envisage de retourner à Madagascar si rien ne bouge rapidement.